



EUROPE ET SCOUTISME

Association sans but lucratif • N° Entreprise 417 383 476
MEMBRE DE LA CONFEDERATION EUROPEENNE DE SCOUTISME (C.E.S)
Secrétariat National • secretariat@europe-et-scoutisme.be
Siège Social • Rue de la Margelle, 5 • 1341 Céroux-Mousty

CHARTRE

(Coordonnée au 17 novembre 2013)

Article 1

L'association réunit en son sein des groupes scouts désireux de vivre ensemble le scoutisme dans le respect de son Ethique.

Article 2

L'association prône la pratique d'un scoutisme fidèle aux principes éducatifs de Baden Powell.

Article 3

L'association a pour but, par l'intermédiaire des groupes qui la composent, le développement et l'éducation morale et citoyenne des jeunes à travers la pratique du scoutisme.

Article 4

L'association est pluraliste.

Elle demande notamment à chacun d'être fidèle à ses convictions et de respecter celles d'autrui.

Dans cette optique, elle s'engage à réunir, dans la mesure du possible, les conditions nécessaires à l'engagement convictionnel de ses membres.

Article 5

L'association est indépendante.

Elle s'interdit toute prise de position politique ou religieuse.

Article 6

L'association est ouverte à tous

et prône l'éducation mixte (garçons et filles) au sein de chaque groupe.

Article 7

L'association propose un regroupement des moyens techniques des différentes unités pour permettre l'organisation d'activités communes, formatives ou ludiques, et encourage le partage et les échanges entre groupes.

Article 8

L'association vise à pratiquer le scoutisme dans un cadre européen.

Cet esprit européen se développe dans l'association entre autres par l'information et par des activités de toute nature au sein de la Confédération Européenne de Scoutisme, dont elle est co-fondatrice.

Article 9

Par son adhésion à l'association, le chef de groupe engage son groupe à l'observance formelle de la présente charte, de ses statuts et règlements.

Il accepte les clauses d'exclusion qui sanctionnent le non-respect de ces dispositions.